

Déclaration préalable de la FNEC FP FO au CTSD du 2 septembre 2021

Monsieur l'Inspecteur d'académie,
Mesdames, Messieurs les membres du CTSD,

Permettez-nous, en ce jour de rentrée, de souhaiter à tous les personnels Education Nationale une excellente année scolaire 2021/2022, en espérant bien évidemment qu'elle soit meilleure que les deux précédentes, tant sur le plan sanitaire que sur celui de nos acquis statutaires, attaqués de toute part.

Monsieur l'Inspecteur, vous allez aujourd'hui nous annoncer les propositions de mesures d'ajustement que vous avez retenues, notamment suite au comptage des effectifs dans les écoles avec comme unique marge de « manœuvre » quelques postes en réserve.

Inutile de vous dire que nous nous attendons au pire et que nous refuserons toutes propositions de fermeture de poste.

Il est clair que pour la FNEC FP FO, le compte n'y est pas au regard des retours des enquêtes renseignées par nos collègues.

C'est au moins 15 postes classes, autant en remplaçants, en maîtres spécialisés et en PsyEN qui seraient nécessaires en urgence pour espérer un fonctionnement juste acceptable tant pour améliorer les conditions de travail des enseignants que pour assurer l'enseignement qualitatif dû aux élèves de notre département.

Cette situation est la conséquence des mesures de la carte scolaire actées en février et dictées par une commande ministérielle complètement déconnectée de la réalité du terrain et des besoins des personnels et des élèves.

Ce que nous avons refusé hier en votant contre votre carte scolaire, nous continuerons à le refuser aujourd'hui.

En cette rentrée où la situation sanitaire n'est toujours pas revenue « à la normale », notamment chez les enfants désignés comme les nouveaux transmetteurs du virus, on aurait pu logiquement penser que le gouvernement engagerait des moyens financiers et humains pour la jeunesse et l'école. Malheureusement, la FNEC FP FO constate qu'après la mise en place d'un énième protocole sanitaire à quatre scénarios, aucun d'entre eux ne prévoit la création massive de postes et le recrutement immédiat de personnels.

La FNEC FP FO dénonce ce nouveau protocole sanitaire qui fait encore peser sur les personnels la responsabilité de la gestion de la crise, protocole qui comme les autres, entraînera de nombreuses fermetures de classes par effet cascade.

La FNEC FP FO n'accepte pas la remise en cause de l'obligation scolaire que le ministre impose à nouveau avec pour corollaire des pressions visant à la généralisation de l'enseignement à distance qui, rappelons-le, ne s'appuie sur aucune base réglementaire.

Concernant l'instauration du « pass sanitaire », la FNEC FP-FO n'accepte pas le piège de la division entre vaccinés et non vaccinés. Pour la FNEC FP FO, la volonté de sanctionner des agents, qui n'auraient pas été vaccinés, est totalement inacceptable et exige qu'aucune sanction ne soit prise à l'encontre de ces personnels. La FNEC FP FO soutient tous les personnels confrontés à l'obligation vaccinale ou au « pass sanitaire » ainsi que les mobilisations en cours, qui se situent sur le terrain de la défense de nos libertés individuelles et collectives, et de la préservation de nos acquis, à commencer par le statut de fonctionnaire et le Code du Travail.

La FNEC FP FO revendique l'abrogation de la Loi relative à la gestion de crise sanitaire du 5 août 2021.

Dès la rentrée, dans notre département, les classes seront surchargées et le remplacement des enseignants absents encore plus défaillant.

Il semblerait qu'après bientôt deux années d'expérience et de recul sur les impacts de la crise sanitaire dans les écoles, rien ne change !

Doit-on rappeler que pour notre département, l'année dernière, c'était environ 30 classes non remplacées en moyenne par jour ?

Doit-on vous rappeler Monsieur l'inspecteur que votre objectif était de ne compter aucune école élémentaire à plus de 25 élèves en moyenne et 27 en maternelle ?

Doit-on rappeler que jamais dans notre département, en dépit du cadre réglementaire, des postes avaient été bloqués avant mouvement pour éventuellement les fermer le lendemain de la rentrée alors que les équipes ont déjà organisé les répartitions par classe ?

Doit-on rappeler qu'avec une dotation en postes nulle pour 2021, il était impossible de vouloir à la fois poursuivre le dédoublement de classes en éducation prioritaire et créer des postes de conseillers pédagogiques dans le cadre des formations en constellation ? Cette dynamique au détriment des postes classes, de remplaçants, de RASED ?

D'ailleurs, comme le gouvernement l'affirme : « on peut discuter de tout sauf des chiffres ». Pourtant en voici quelques-uns qui méritent que l'on s'y attarde :

- 31 postes de remplaçants supprimés en pleine période de Covid
- 8 postes de RASED supprimés alors que les demandes d'aide sont exponentielles !
- Une dizaine de postes bloqués au mouvement afin de les fermer à la rentrée 2021 en prévision d'une hypothétique baisse d'effectif en 2022 !
- ...

A ce propos, nous souhaiterions avoir connaissance du nombre de contractuels recrutés à cette rentrée à la place d'emplois statutaires de PE.

La FNEC FP FO s'oppose et s'opposera toujours à la politique du « déshabiller Paul pour habiller Pierre »

Il n'y a plus de doute : l'éducation et l'école ne sont pas la priorité de notre gouvernement. Les équipes pédagogiques seront encore contraintes et ce depuis déjà de trop nombreuses années, de subir, s'adapter et faire au mieux ne comptant que sur le dévouement des personnels.

L'urgence, pour la FNEC FP FO, c'est la satisfaction des revendications à savoir :

Création massive de postes statutaires, recrutement immédiat de personnels enseignants sous statut par le recours à la liste complémentaire, stagiairisation de tous les contractuels qui le souhaitent, augmentation de 20% de la valeur du point d'indice et augmentation indiciaire immédiate de 183 euros net mensuelle pour tous.

Dans le même temps, au travers de son Grenelle, le Ministre s'en prend au fonctionnement même de l'École et de ses personnels en instaurant un « management » digne des entreprises privées : gestion des remplaçants du 1er degré confiée à une start-up privée en lieu et place de personnels administratifs sous statut, création d'un emploi fonctionnel de directeur d'école, fusion des corps d'inspection, lettre de mission pour créer des fonctions d'enseignants-inspecteurs, RH de proximité, pilotage par l'évaluation, renforcement de l'accompagnement PPCR, part variable en REP+ versée par établissement en fonction de la mise en œuvre des contre-réformes ministérielles, ... sans oublier certains dispositifs prévus à cette rentrée comme la formation des stagiaires payés à 644 euros par mois pour les « alternants » impactant directement les décharges de service statutaire.

La FNEC FP-FO revendique le retrait de ces mesures et de toutes ces contre-réformes.

Dans un contexte de poursuite des suppressions de postes et des contre-réformes, la FNEC FP FO appelle dès maintenant l'ensemble des personnels à répondre à l'appel inter fédéral FNEC FP-FO-FSU-CGT-SUD « Pour un plan d'urgence dans l'éducation, pour les postes, les salaires, l'amélioration des conditions de travail », à se mobiliser dès la rentrée et à se mettre en grève le 23 septembre.